Immobilier

NON-DISCRIMINATION 2h + DEONTOLOGIE 2h + TRACFIN 2h + RGPD 1h

En résumé

Respectez vos obligations réglementaires en immobilier grâce à cette formation Loi Alur. Elle couvre la déontologie, la non-discrimination au logement, Tracfin et le RGPD pour sécuriser vos pratiques professionnelles.
La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession

Durée
1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif
De 3 à 8 stagiaires

Tarif
300 € NET

Code RNCP / RS
NA

Référence
ACLO-0000-CAI-01

À qui s'adresse la formation ?

Public

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Objectifs

A l'issue de ces modules, vous serez en capacité d'appréhender les éléments fondamentaux pour un agent immobilier de :

– Comprendre ce qu'est la discrimination en location / transaction et en cadrer les risques.
– Comprendre ce qu'est l'éthique professionnelle, le respect des lois et règlements, la nécessité de compétence et en délimiter les risques.
– Comprendre les obligations, actions et missions au quotidien des professionnels de l'immobilier contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme
– S'approprier ou se remettre en mémoire les obligations du professionnel de l'immobilier en matière de protection des données personnelles.

Programme

Comment prouver la discrimination au logement ?
Comment vendre ou louer sans discriminer ?
A qui s'adresser en cas de discrimination ?
Les sanctions
Huit points-clés pour louer ou vendre sans discriminer
Conclusion : Les 20 critères de discrimination interdits par la loi
Pratiques et arguments
Les sanctions éventuelles.

2h00 Déontologie

La déontologie dans nos métiers c'est quoi ?
Le décret
Les activités concernées
Les dispositions du code de déontologie

1h30 Tracfin

Les mécanismes de blanchiment
La politique du dispositif
Champ d'application
Le cadre règlementaire
Organisation du dispositif
L'approche par les risques
Tracfin

1h00 RGPD

Le règlement européen
Les 6 étapes pour se préparer à la mise en place des outils
La conservation des données

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations … qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur. Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation

Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.
Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur. Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.